

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille DOUZE, le 29 mars, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Serge FOURTON

Date de convocation du Conseil communautaire : 22 mars 2012

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
 - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
 - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVARD
 - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET, Emile MEDINA
 - LABARDE : Evelyne DUPUY, Gil PILONORD
 - LAMARQUE : Dominique SAINT-MARTIN, Michel SEGUIN,
 - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
 - MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN DE LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE
 - MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Guy MOREAU, Serge FOURTON
 - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Annie BEZAC, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
 - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGRO pouvoir à Pierre-Yves CHARRON
- Absent, excusé : Ludovic LALANDE

Concerne : 2012-29.03-24 Z.A de l'AYGUE NEGRE – Indemnisation de Madame CANELLAS - Decision

La Communauté de Communes Médoc Estuaire a, par délibération en date du 28 juin 2007, décidé de créer une Zone d'Aménagement Concerté, sur le site Aygue Nègre, à Ludon Médoc, en vue de l'accueil d'activités économiques.

Elle a ensuite décidé, par délibération en date du 27 septembre 2007 d'acquiescer, au besoin par la voie de l'expropriation, les immeubles nécessaires aux travaux de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté.

Devant le refus de certains propriétaires de céder leurs parcelles à l'amiable, la Communauté de Communes a choisi d'engager la procédure d'expropriation dont la première étape était la Déclaration d'Utilité Publique du projet. Ainsi, après enquête publique et instruction par les services préfectoraux, M. le Préfet de la Gironde a déclaré, par arrêté en date du 9 août 2010, le projet d'utilité publique.

Dans le cadre d'une procédure distincte, M. le Préfet de la Gironde déclarait cessibles, par arrêté en date du 8 octobre 2010, les immeubles dont l'acquisition était nécessaire du fait du projet.

Cette déclaration de cessibilité incluait la parcelle AV 15 appartenant à Madame Andrée CANELLAS née RICHARDS.

L'ordonnance d'expropriation a été rendue le 28 janvier 2011 par Madame la Juge de l'Expropriation du département de la Gironde et publiée le 1^{er} juin 2011, selon notification officielle du 30 janvier 2012.

Durant toute cette procédure, le dialogue a été poursuivi avec les propriétaires et la recherche de solution négociée a été constante.

Avant d'atteindre l'ultime étape judiciaire de cette procédure un accord de principe a été trouvé avec Madame Canellas sur la base d'une indemnisation à hauteur de 22 374 € HT pour 1 605 m², soit 13,94 €/m².

Sachant que la dernière estimation présentée par les Domaines, en 2010, était de 10 € H.T., le m², il vous est proposé d'accepter d'indemniser Madame Canellas à hauteur de 22 374 € HT pour la parcelle AV 15.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

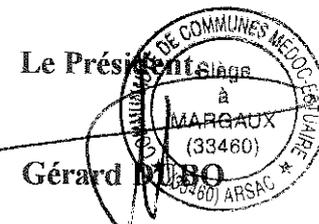
► **décide** d'indemniser Madame Canellas à hauteur de 22 374 € HT pour la parcelle AV 15 située à Ludon-Médoc dans le périmètre de la ZAC de l'Aygue Nègre.

► **autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le traité d'adhésion à l'ordonnance d'expropriation correspondant, ou tout autre acte notarié qui s'y substituerait.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 2 avril 2012

Le Président siège
à
MARGAUX
(33460)
Gérard DUBO
(33460) ARSAC



Acte à classer

DL2012-2903-24

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2012-04-06T17-01-53.00 (M150482955)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20120329-DL2012-2903-24-DE (Voir l'écuse de réception associée)

Objet de l'acte : ZA Aygue Nègre acquisition parcelle Mme Canellas

Date de décision : 29/03/2012



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions

Acte : [Délib. 24 achat terrain Canellas sur Aygue Nègre.PDF](#)

Prépare	Le 06/04/12 à 17:01	Par <u>PERIER Jean-Marc</u>
Transmis	Le 06/04/12 à 17:01	Par <u>PERIER Jean-Marc</u>
Accusé de réception	Le 06/04/12 à 17:13	